



## Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL Du 22 juin 2026

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| En exercice : 42                              |
| Présents : 37 (28 titulaires et 9 suppléants) |
| Pouvoirs : 2                                  |
| Excusés : 11 (4 titulaires et 7 suppléants)   |
| Absents : 34 (8 titulaires et 26 suppléants)  |
| Votants : 39                                  |
| Date de la convocation : 11/06/2026           |

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

#### **PRESENTS :**

##### Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Frédéric PASIAN, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Alain DUTREY, Mme Emilie BRUGUIER, Mme Sylvie GERARD, Mme Alexandra BACCHI et M. Gilles VIGUIER.

##### Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. René MARCHAND, M. Dominique BLANCHOT, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilyne TORRES, Mme Stéphanie FERE, M. Jean-Louis RÉMY, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Patrice SCAPIN, M. Manuel DA SILVA CORREIA, M. Jérémy PARTINICO et M. Philippe CHOPIN.

##### Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN, M. Stéphane WAWRZYNIAK, Mme Maëlys FALC, Mme Béatrice MAILHOL et M. Alain SENTENAC

#### **POUVOIRS :**

M. Pierre DELMAS a donné pouvoir à Mme Maëlys FALC, Mme Marie-Françoise VIDAL a donné pouvoir à Mme Sylvette CONDIS.

Présents mais n'ayant pas voté : NEANT

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard ROLLAND, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Philippe DUPRAT et Mme Charlene BOUE,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Danielle TENZA, Mme Garance GREBEL et Mme Laurence COQUILLAT.

Communauté de Communes du Volvestre : Mme Béangère BOMBAL, M. Jean CHALDUC, M. Jérôme CHANABE-LAUTRE et Mme Elodie FAYE.

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC, Mme Cécile SALAS, M. Jacques SERVAT et

M. Jean DANGLA, Mme Laetitia CAPRA, M. Arnaud PERRIER, M. Thierry CHANTRAN, M. François DEPREZ, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE, M. Cédric BARON, M. Pierre BOLATTI, Mme Corinne LEBRUN, M. Stéphane PAGES, M. Cédric GALEY et M. Pierre-Alain DINTILHAC.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Serge DEJEAN, M. Régis GRANGE, M. Julien GODEFROY, Mme Annie BRUNANCHON, Mme Sandra DEJEAN, M. Denis BEZIAT, M. Richard HALUPNICZAK, M. Philippe ROBIN, M. Patrick CASTRO, Mme Martine BORDENAVE et Mme Monique DUPRAT.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRÉ, Mme Evelyne ICARD, Mme Nadège ALIZON, M. Romain CUESTA, M. Charly DAURIAC, M. Benoît DURAND, M. Jean-Louis GAY et Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18h05

### Désignation du ou de la secrétaire de séance

Stephane WAWRZYNIAK se propose pour être secrétaire de séance.

|                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Désigné à l'unanimité</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|

### Approbation des procès-verbaux des séances du 09/02, 09/03 et 18/05

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur les derniers procès-verbaux.  
En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

### Procès-verbal de la séance du 09 février 2026

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :37/ Contre : 0 / Abstention : 2</b><br><b>Adopté à l'unanimité des exprimés</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Certains élus précisent que n'étant pas présents, ils préfèrent s'abstenir.

### Procès-verbal de la séance du 09 mars 2026

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :37/ Contre : 0 / Abstention : 2</b><br><b>Adopté à l'unanimité des exprimés</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :37/ Contre : 0 / Abstention : 2</b><br><b>Adopté à l'unanimité des exprimés</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## INFORMATION

---

### Présentation des délégations des Vice-Présidents par le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a pris les arrêtés de délégation de fonctions pour les vice-présidents dont les compétences sont réparties comme suit :

- 1° Vice-présidente : Nadia ESTANG à l'aménagement durable du territoire, à la transition écologique et aux mobilités.
- 2° Vice-président : Laurent LAFFONT-PORTET à l'application du droit des sols, à l'urbanisme réglementaire et à l'accompagnement des communes.
- 3° Vice-président : René AZEMA aux finances, au budget et au pilotage des ressources
- 4° Vice-président : Sylvette CONDIS à l'administration générale, aux ressources humaines et à la commande publique
- 5° Vice-président : Jean-Louis REMY à l'énergie, à la rénovation de l'habitat et à l'accompagnement des collectivités
- 6° Vice-président : Emilie BRUGUIER au Projet de territoire, à la contractualisation et aux coopérations territoriales
- 7° Vice-président : Sophie PETAUT-JEAN à la Communication, au CODEV et à la participation citoyenne
- 8° Vice-président : René MARCHAND à la Cohésion et l'équilibre territorial, à la mutualisation
- 9° Vice-président : Programme LEADER, développement rural et accompagnement des projets locaux

---

## ELECTION

---

### Election du 9ème VP

Monsieur le Président a invité le comité syndical à procéder à l'élection du (de la) 9° Vice-Président(e). Il a rappelé que l'élection a lieu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs :

- Laurent LAFFONT-PORTET
- Stéphanie FERE

Monsieur le Président-propose la candidature de Daniel PAREDE.

Il fait appel à d'autres candidatures. Pas d'autres candidatures.

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants : 39 / Daniel PAREDE : 39 voix / Nuls : 0 / Blancs : 0</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|

Daniel PAREDE est élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

---

## ADMINISTRATION GENERALE

---

### Délégation de pouvoirs au Président

L'article L 5211-10 du CGCT mentionne que le Président (et/ou les vice-présidents ayant reçu délégation) ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil syndical à l'exception d'une liste exhaustive.

Monsieur le Président propose que le Conseil Syndical lui délègue un certain nombre de pouvoirs pour la bonne gestion de la structure et la nécessité de réactivité sur certaines matières. Il rappelle qu'il rendra compte des décisions effectivement prises sous ce régime à la séance du conseil syndical suivant.

**Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0**  
**Adopté à l'unanimité**

#### **Délégation de pouvoirs au Bureau**

L'article L 5211-10 du CGCT mentionne que le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil syndical à l'exception d'une liste exhaustive.

Monsieur le Président propose que le Conseil Syndical délègue au Bureau un certain nombre de pouvoirs pour la bonne gestion de la structure et la nécessité de réactivité sur certaines matières. Il rappelle qu'il rendra compte des décisions effectivement prises sous ce régime à la séance du conseil syndical suivant.

**Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0**  
**Adopté à l'unanimité**

#### **Désignation de 4 Vice-Présidents (2 titulaires et 2 suppléants) du Pays au GAL LEADER**

Monsieur le Président expose que le PETR a créé, par la délibération 29-2024 dans sa séance du 30 Septembre 2024, un Groupe d'Action Locale (GAL) pour administrer le programme européen LEADER.

A travers le GAL LEADER, le PETR Sud Toulousain est désigné comme structure porteuse pour la mise en œuvre du programme européen sur le territoire du Pays Sud Toulousain.

Le PETR Pays Sud Toulousain dispose de 2 sièges de titulaires et autant de suppléants.

Il propose les candidatures en titulaires de Daniel PAREDE et Emilie BRUGUIER et en suppléantes de Nadia ESTANG et Sylvette CONDIS.

**Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0**  
**Adopté à l'unanimité**

### **DESIGNATION DES DELEGATIONS EXTERIEURES**

#### **Association Nationale des Pays et PETR :**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Sud Toulousain est adhérent à l'Association Nationale des Pays et PETR (ANPP).

L'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature :

Candidat titulaire : Monsieur Bastien HÔ  
Candidate suppléante : Madame Nadia ESTANG  
Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

#### **Assemblée des Territoires :**

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la participation citoyenne et territoriale, l'Occitanie renforce son engagement avec l'Assemblée des Territoires, instance clé de concertation et de co-construction des politiques publiques régionales, créée en 2016. Modernisée après la crise sanitaire, cette assemblée s'appuie désormais sur les 58 Contrats Territoriaux Occitanie et intègre les comités participatifs locaux et les CODEV pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, économiques et sociaux.

Chaque territoire porteur d'un Contrat Territorial Occitanie, comme le PETR Pays Sud Toulousain, doit désigner 4 représentants (2 élu-e-s locaux et 2 citoyen-ne-s issus du CODEV ou du Comité Participatif Citoyen Local), en respectant strictement la parité homme-femme.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Les candidats sont Monsieur Bastien HÔ et Madame Nadia ESTANG.  
Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

#### **Fédération Nationale des SCoT :**

Monsieur le Président rappelle que le SCoT du Sud Toulousain est adhérent depuis de nombreuses années à la fédération nationale des SCoT.

La Fédération Nationale des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT afin de partager les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Concrètement, elle diffuse de l'information juridique et élabore des travaux de fond sur l'aménagement du territoire sur les nouveaux modèles d'aménagement intégrant la sobriété foncière, la décarbonation, la renaturation et l'adaptation au dérèglement climatique. "

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Candidate titulaire : Madame Nadia ESTANG  
Candidat suppléant : Monsieur François PIQUEMAL  
Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

**Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine :**

Monsieur le Président expose que l'AUAT est une association de collectivités. Elle repose sur une équipe pluridisciplinaire engagée pour accompagner les territoires dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement.

L'AUAT anime l'interSCoT du grand bassin toulousain, c'est à ce titre que le PETR, pour le SCoT du Pays Toulousain, y adhère.

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un représentant élu.

Candidat : Daniel ESCORIHUELA

Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

**Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie :**

Monsieur le Président expose que le PETR est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie.

L'AREC Occitanie a été créée en 2018 pour accélérer les projets de transition énergétique et climatique des collectivités et des acteurs économiques régionaux, suivant l'objectif de l'Occitanie de devenir, à horizon 2050, Région à Energie Positive.

Elle accompagne les acteurs locaux en proposant des solutions innovantes et adaptées, par l'accompagnement, le co-développement, le financement, ou le tiers-investissement.

Candidat pour siéger à l'AG, au CA et à l'Assemblée Spéciale : Jean-Louis REMY

Candidate pour le Comité Stratégique : Fanny FAUCON

Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

**ATMO Occitanie :**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Sud Toulousain est adhérent à ATMO Occitanie dans le cadre du suivi de la qualité de l'air pour le Plan Climat.

ATMO Occitanie est une association de loi 1901 agréée par le Ministère de la transition écologique et solidaire (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie fait partie de la fédération ATMO France.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidatures.

Candidate : Madame Nadia ESTANG

Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

### **ADIL 31 :**

Par la délibération DCS\_2026\_11\_SEC en date du 09 mars 2026, le comité syndical a approuvé la convention fixant les modalités du partenariat entre les deux structures concernant des permanences assurées sur le territoire.

Le Président fait appel à candidatures pour un rôle de titulaire et un rôle de suppléant.

Candidat titulaire : Monsieur Jean Louis REMY

Candidate suppléante : Madame Stéphanie FERE

Pas d'autres candidats

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

### **CNAS :**

Monsieur le Président expose que le CNAS agit en comité des œuvres sociales pour les agents des structures adhérentes. Le PETR adhère au CNAS et fait accéder aux prestations sociales ses agents.

Conformément aux statuts du CNAS et dans le prolongement des élections, Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un délégué élu qui sera le représentant au sein des instances du CNAS et un référent parmi les agents.

Candidate déléguée élue : Madame Sylvette CONDIS

Candidate référent agents : Madame Maéva ALVES COSTA

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## **ADMINISTRATION GENERALE (suite)**

---

### **Attribution des indemnités au Président et aux VP**

Monsieur le Président informe les élus que le montant des indemnités de fonction versées au Président et aux vice-présidents doit donner lieu à un vote.

Il précise que le taux maximal pour la tranche de population du PETR est de 35,44 de l'indice brut terminal de la FPT pour le Président et de 17,72% pour les vice-présidents.

Le Bureau a choisi de retenir le taux de 2,5% pour le Président et les vice-présidents, soit une indemnité mensuelle de 102 € (au lieu de 70€ au précédent mandat).

Stephane WARZWINIACK demande si c'est bien raisonnable ? Il juge que ce n'est pas assez élevé au vu des frais et de l'engagement que ça nécessite.

Le Président explique que contexte financier n'est pas favorable, requérant des économies partout car il n'y a pas de marge de manœuvre.

M. Wawrzyniak réitère son avis, surtout au vu des délégations de VP présentées plus en amont et toutes les délégations extérieures : si on veut être présents, et engagés, on prend forcément sur sa vie personnelle. Il demande à tout le moins une clause de revoyure si les choses s'améliorent.

Le Président trouve cela possible : cela peut être revu lors des élaborations des budgets chaque année. Il est rappelé que le BP du PETR est égal à 1/7 du BP de la ville de Carbonne, sachant que celui de la CCV est encore plus élevé.

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Création de la Commission SCOT**

Monsieur le Président propose la création d'une commission SCoT qui pourra notamment préparer et formuler les avis que le PETR doit rendre en tant que Personne Publique Associée sur les documents d'urbanisme.

Cette commission pourra également examiner le portage postérieur à la-révision du SCoT, notamment la mise en compatibilité des PLU du territoire.

Il propose de procéder à un appel à candidatures auprès de l'ensemble des conseils municipaux prochainement tout en limitant si possible la composition à environ 40 membres. Cette composition serait entérinée lors d'un prochain conseil syndical.

Nadia ESTANG souhaite qu'il y ait des adjoints communaux à l'urbanisme, les VP à l'urbanisme des communautés de communes. Elle indique qu'elle proposera des réunions tournant dans chaque communauté de communes.

|                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants :39/ Pour :39/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|

Les premières inscriptions se déclarent et sont enregistrées directement en séance :

Maylis FALC (CCV - Saint-Sulpice sur Lèze)  
Stéphane WAWRZYNIAK (CCV - Bois de la Pierre)  
Beatrice MAILLOL (CCV – Montesquieu-Volvestre)  
Gilles VIGUIER (CCCG - Couladère)  
Manuel DA SILVA CORREIA (CCBA - Grazac)  
Marie-Anne DRIEF (CCCG - Cazères)  
Dominique BLANCHOT (CCBA - Beaumont sur Lèze)  
Daniel ESCORIHUELA (CCV - Rieux-Volvestre)  
François ARLE (CCV - Laffite-Vigordane)  
François PIQUEMAL (CCBA – Grépiac)  
Joël ROQUEBERT (CCCG - Boussens)  
Alexandra BACCHI (CCCG - Savères)  
Nadia ESTANG (CCBA – Venerque)  
Olivier CARTE (CCBA – Beaumont sur Lèze)  
Jean-Baptiste Pechoultres (CCBA\_Le Vernet transmis par René Marchand lors de la réunion)

***Mme Béatrice Maillol et M. Alain Sentenac quittent la séance à 19h11.***

## Rapport d'activité 2025

Monsieur le Président rappelle que c'est une obligation de présenter chaque année le rapport d'activité. De plus, plus cela est réclamé par certaines collectivités partenaires pour le versement d'aides financières (Région et Département notamment).

Il propose donc à l'Assemblée de prendre connaissance d'une synthèse du rapport d'activité 2025 qui a été transmis dans sa version complète avec les convocations.

Ce rapport inclut les projections 2026 qui ont servi en début d'exercice à nourrir le débat d'orientations budgétaires.

Il donne la parole aux responsables de service en charge de ces missions, chacun présentant sa partie respective :

- Ressources humaines,
- Finances,
- Communication,
- Codev,
- Contractualisations avec Europe, Etat et Région,
- Programme européen LEADER,
- Culture,
- Contrat Local de Santé,
- Energie-Climat,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Application du Droit des Sols.

Pas de questions. Monsieur le Président le soumet à approbation.

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants : 37/ Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## CULTURE

---

### **Sollicitation d'une subvention LEADER pour la mission Culture 2023-2026 (en remplacement de la délibération 42-2024)**

Monsieur le Président reporte à l'Assemblée que cette demande de financement concerne le poste de Chargée de mission Culture et Communication pour la période passée de 2023 à 2026, les dépenses de fonctionnement et les investissements liés à toutes missions relatives au volet culture du projet de territoire.

Le projet visant à renforcer l'ingénierie culturelle du territoire autour de deux objectifs principaux :

- Assurer la coordination de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle,
- Accompagner les acteurs culturels locaux publics ou privés dans, le développement, la pérennisation de leurs projets, ainsi que dans la mise en réseau et la valorisation de leurs actions.

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants : 37/ Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

## **Approbation de l'opération et du plan de financement pour la mission Culture 2023-2026**

Il convient d'en accepter le plan de financement.

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants : 37/ Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

## **Sollicitation d'une subvention LEADER pour l'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (en remplacement de la délibération 43-2024)**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que cette demande de financement concerne les saisons d'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, les dépenses de fonctionnement et les investissements liés à toutes missions relatives à ce projet.

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants : 37/ Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

## **Approbation de l'opération et du plan de financement pour l'Education Artistique et Culturelle 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026**

Il convient là aussi d'en accepter le plan de financement.

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Votants : 37/ Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0</b><br><b>Adopté à l'unanimité</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

---

### **Demande de subvention à l'agence de l'eau pour le projet « « Accompagner les communes pour une intégration ambitieuse des enjeux de l'eau et du dérèglement climatique dans les documents d'urbanisme » »**

Le Président expose le Projet établi avec l'Agence de l'eau Adour Garonne intitulé « Accompagner les communes pour une intégration ambitieuse des enjeux de l'eau et du dérèglement climatique dans les documents d'urbanisme ».

Il rappelle que l'objectif est d'accompagner les communes à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme en développant et innovant sur le volet eau (SAGE, Gemapi, Eau potable, assainissement, Etat, ...).

Il s'agit d'un projet dérogatoire aux financements de l'agence désigné « projet démonstrateur ».

Le projet comprend du temps de travail d'agents du Pays Sud Toulousain et des actions de communication.

Coût estimé du projet : 58 000€ TTC

Part de financement éventuel par l'agence de l'eau : entre 29 000€ et 46 400€ par an sur 1 à 3 ans.

Le contenu du projet sera précisé avec les communautés de communes.

Il rappelle que le projet n'étant pas assez mature dans sa collaboration entre les communautés de communes, il y a lieu de différer l'adoption précise du projet d'ici début septembre mais le conseil syndical peut délibérer pour la demande de subvention.

Votants : 37 / Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

### Questions diverses

François PIQUEMAL pose la question sur la matérialisation des dossiers ADS : pourquoi parle-t-on de dématérialisation des démarches d'urbanisme alors qu'on doit fournir un exemplaire complet en papier ?

Le service répondra à cette sollicitation et proposera des solutions pour y remédier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.*

Le Président

Le secrétaire de séance

Bastien HÔPETR PAYS SUD TOULOUSAIN  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

Stephane WAWRZYNIAK